



Demande de prix - MOR1605411-10136

Marché de services relatif à la réalisation d'une formation sur : Cyberviolences à l'égard des femmes et des filles

Toute offre devra nous parvenir au plus tard le 30/04/2025

1 Objet de la demande

OBJET DE LA DEMANDE	
Marché de services relatif à la réalisation d'une formation sur : Cyberviolences à l'égard des femmes et des filles	
REFERENCES ENABEL	MOR1605411-10136

2 Instructions aux soumissionnaires

PERSONNE DE CONTACT AU SEIN D'ENABEL	
NOM :	Afaf Chouaib
FONCTION :	Acheteuse publique
ADRESSE :	Avenue Fal Ould Oumeir, N°73, Agdal- Rabat
E-MAIL :	procurement.maroc@enabel.be

Données relatives à la procédure	
RÉCEPTION DES OFFRES :	<p>L'offre doit être transmise sous forme d'un seul fichier PDF uniquement par email à procurement.maroc@enabel.be, au plus tard le 30/04/2025.</p> <p>La Mailbox procurement.maroc@enabel.be génère une réponse automatique confirmant la réception des offres transmises.</p> <p>Si votre email a bien été reçu sur cette Mailbox, une seconde confirmation de réception (message non automatique) vous sera transmise au plus tard dans les 3 jours.</p> <p>Si vous ne recevez pas cette seconde confirmation, veuillez contacter le (212) 7 62-84-05-45 pour vous assurer que votre email a bien été reçu.</p>
DOCUMENTS À JOINDRE :	<ul style="list-style-type: none">• Fiche d'identification complétée ;• Registre de commerce ou autre document démontrant le statut légal du prestataire pour l'exercice de son activité professionnelle ;• Déclaration sur l'honneur-Motifs d'exclusion ;• Déclaration d'intégrité ;• Formulaire d'offre de prix complété et signé, fourni en annexe (les soumissionnaires marocains doivent obligatoirement remettre prix en MAD. La comparaison des prix se fera en MAD. Le cas échéant, le taux de change utilisé sera le taux de change moyen €-MAD du jour de la date limite de réception des offres) ;• Curriculum vitae du formateur accompagné au moins d'une attestation de référence ;

	<ul style="list-style-type: none"> • Liste des services exécutés par le soumissionnaire en lien avec les prestations demandées (voir termes de référence). • Attestations de référence/bonne exécution (signée par les clients du prestataire pour des prestations similaires à l'objet du marché à savoir : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Cyberviolence et cybersécurité (Voir termes de référence) • Note méthodologique (maximum 10 pages) (Voir termes de référence); • Fiche signalétique financière.
ÉLÉMENTS INCLUS DANS LE PRIX	<p>Le prestataire de services est censé avoir inclus dans ses prix tant unitaires que globaux tous les frais et impositions généralement quelconques grevant les services, à l'exception de la taxe sur la valeur ajoutée.</p> <p>Sont notamment inclus dans les prix :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La gestion administrative et le secrétariat ; • Le déplacement, le transport et l'assurance ; • La documentation relative aux services, • Les honoraires ; • Les per diem éventuels, y compris les frais d'hébergement éventuels ; • La production et livraison de documents ou de pièces liés à l'exécution des services ; • Les taxes et impôts d'application au Maroc y compris les retenues à la source à l'exception de la TVA ; • Le cas échéant, les mesures imposées par la législation en matière de sécurité et de santé des travailleurs lors de l'exécution de leur travail. <p>Mais également les frais de communication (internet compris), tous les coûts et frais de personnel ou de matériel nécessaires à l'exécution du présent marché, la rémunération à titre de droit d'auteur, l'achat ou la location auprès de tiers de services nécessaires à l'exécution du marché.</p>
DÉLAI DE VALIDITÉ DES OFFRES :	90 jours

3 Exécution

PERSONNE DE CONTACT AU SEIN D'ENABEL POUR L'EXECUTION DU MARCHÉ	
NOM :	Soumia AYADA
FONCTION :	Project Officer Genre
<u>E-MAIL :</u>	Soumia.ayada@enabel.be

Données relatives à l'exécution	
Lieu	<p>Les services seront exécutés au domicile du prestataire, à Rabat pour les réunions de cadrage et aux régions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Région de Rabat- Salé- Kénitra

	<p>- Région de Casablanca- Settat</p> <p>Les lieux exact de la formation sera communiqué au prestataire durant l'exécution du marché.</p>
Durée/ Période d'exécution	<p>Le marché démarrera le jour convenu lors de la réunion de démarrage. La durée du marché est de 1 mois.</p> <p>Les prestations devraient débuter selon le calendrier prévisionnel au plus tôt en Mai 2025.</p> <p>Un calendrier détaillé, mais indicatif est repris dans la partie « Termes de référence»</p>

4 Termes de références

Réalisation de formation sur : Cyberviolences à l'égard des femmes et des filles Projet « Basma »

4.1 Contexte général :

Le Maroc a enregistré, au cours des dix dernières années, des avancées significatives en matière des droits humains des femmes et de la lutte contre les violences à l'égard des femmes. Cette évolution a été marquée par des réformes institutionnelles et législatives, consacrées par la Constitution du 1^{er} juillet 2011, proclamant l'égalité entre les hommes et les femmes, prohibant toutes les formes de discrimination à leur égard et incitant les pouvoirs publics à mettre en œuvre ces droits et à garantir leur effectivité. De plus, le Royaume a entamé plusieurs initiatives majeures, comme la ratification de la Convention pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) le 21 juin 1993, et l'adoption de plusieurs mesures législatives pour lutter contre les violences à l'égard des femmes, telles que la promulgation du Code de la Moudawana en 2004 et l'adoption de la Loi 103.13 en 2018.

Malgré ces avancées, la prévalence des violences à l'égard des femmes reste importante au Maroc. Le Haut-Commissariat au Plan (HCP) a mené une enquête en 2019 révélant que 57% de la population féminine (15 à 74 ans) avait subi au moins un acte de violence, tous contextes et toutes formes confondus, au cours des douze mois précédant l'enquête.

Le projet belgo-marocain *Basma* d'Appui aux services de sécurité sur la thématique de la lutte contre les violences faites aux femmes, mis en œuvre par Enabel, avec le soutien financier de la Coopération belge au développement, et avec comme partenaires le Ministère de l'Intérieur (MI), et plus particulièrement la Direction Générale de la Sûreté Nationale (DGSN) et la Gendarmerie Royale (GR), s'inscrit dans ce contexte, avec pour objectif de permettre aux femmes victimes de violence de recevoir une réponse adéquate de la part des services de sécurité. L'intervention comprend une collaboration entre la Police intégrée belge et les services de sécurité du Maroc en matière de lutte contre les violences faites aux femmes à travers des stages d'immersion, des voyages d'étude et des échanges d'expertise.

Le projet permet aux acteurs des services de sécurité d'améliorer la qualité de la réponse intégrée aux situations de violences et l'accompagnement des victimes. Les objectifs et les résultats attendus du projet sont les suivants :

Objectif spécifique : « Les femmes et filles victimes de violences bénéficient d'une réponse adéquate auprès des services de sécurité ». Résultats attendus :

- R1. Les capacités des acteurs de sécurité sont renforcées pour une réactivité accrue, une meilleure gestion de l'accueil, de l'écoute, du soutien, de l'orientation des victimes et leur accompagnement.
- R2. Les services de sécurité assurent un meilleur suivi de la prise en charge des femmes et filles victimes de violences.
- R3. Les femmes victimes des VBG sont informées, sensibilisées et mieux prises en charge par les services de sécurité.
- R4. Le dialogue existant entre les acteurs des services de sécurité et les autres acteurs de prise en charge des femmes victimes de violences (santé, justice, hébergement d'urgence, société civile) est appuyé.

Ce projet est appelé à contribuer, *in fine*, à une meilleure prise en charge des femmes victimes de violences en appuyant les porteurs de devoirs à travers d'un ciblage spécifique de la DGSN, la GR et le MI. Ils bénéficieront d'un appui opérationnel et un accompagnement technique via des actions de renforcement de capacités pour fournir un service de qualité et de proximité aux victimes de violences basés sur le genre (VBG) et plus spécifiquement en matière d'accueil, d'écoute, du soutien, d'orientation et d'accompagnement. D'autre part, le projet contribue aussi à accompagner les détenteurs de droits par une amélioration de l'information et de la sensibilisation des femmes victimes de VBG (droits et procédures). Ce projet porte une attention particulière sur la cyberviolence à l'encontre des femmes et des filles. Le projet vise également la collaboration entre la Police intégrée belge et les services de la sécurité du Maroc pour la lutte contre les violences faites aux femmes et plus particulièrement pour la lutte contre la cyberviolence.

4.2 Contexte et objectifs de la mission :

1. Contexte de la mission

La présente mission s'inscrit dans le cadre du résultat 1 du projet Basma qui prévoit de renforcer les capacités des acteurs de sécurité pour une réactivité accrue, une meilleure gestion de l'accueil, de l'écoute, du soutien, de l'orientation des victimes et leur accompagnement.

Ladite prestation permettra de mettre à disposition de la Direction Générale de la Sûreté Nationale, la Gendarmerie Royale et du Ministère de l'Intérieur, un module de formation en relation avec les cinq missions des cellules de prise en charge des femmes victimes de violence, tels que stipulés dans la Loi 103-13.

2. Objectifs de la mission :

Les principaux objectifs de la mission sont :

- Renforcer les capacités des acteurs de sécurité en matière de cyberviolence
- Améliorer la réactivité des acteurs de sécurité.
- Offrir un meilleur soutien aux victimes.
- Assurer une meilleure orientation des victimes.
- Améliorer l'accompagnement des victimes.

4.3 Contenu et détail de la formation:

1. Objectifs de la formation

- ✓ A l'issue de la formation, le (la) participant(e) sera en capacité de mieux comprendre la cybercriminalité, et cybersécurité
- ✓ A l'issue de la formation, le (la) participant(e) sera en capacité de mieux connaître les procédures de protection des données.

2. Objectifs opérationnels

- ✓ Approfondir la compréhension de la cyberviolence à l'égard des femmes ;
- ✓ Comprendre les typologies des crimes informatiques et l'évolution des menaces numériques.
- ✓ Maîtriser la méthodologie d'enquête numérique ainsi que la collecte et la préservation des preuves numériques.
- ✓ Connaître les procédures de notification et de gestion des incidents, la cybersécurité et la protection des données personnelles

3. CIBLE

Population visée

- ✓ Plus particulièrement, les personnes ciblées sont les fonctionnaires de la DGSN et la GR, travaillant dans les services cybercriminalité et cyberviolence
- ✓ Nombre de participant(e)s par groupe : 25 à 30 au maximum

Pré-requis

- ✓ Aucun prérequis n'est nécessaire pour participer à cette formation.
- ✓ Le formateur(trice) est amené(e) à utiliser un langage simple pour bien expliquer les concepts et les définitions techniques nécessaires pour cette formation.

4. Modalités pratiques

a- Modalités d'organisation

- ✓ La durée de la formation est de 10 jours (7 heures par jour).
- ✓ La formation sera organisée en deux sessions.
- ✓ Elle se déroule de 9h à 17h30, avec une pause-déjeuner d'une heure et deux pauses-café de 15 minutes chacune. Des réajustements peuvent être apportés en fonction des spécificités du lieu de l'organisation de la formation.
- ✓ La formation se déroulera en présentiel.
- ✓ La logistique de la formation sera assurée par Enabel.

b- Lieu de la formation

- ✓ La formation aura lieu sur l'axe Casablanca-Rabat-Kénitra Le lieu exact sera identifié en concertation avec Enabel et les partenaires.
- ✓ Les réunions de cadrage seront tenues dans les locaux d'Enabel ou chez les partenaires du projet à Rabat- Maroc.

c- Contenu indicatif

La formation devrait, à titre indicatif, traiter les axes suivants :

- ✓ Introduction à la cyberviolence et Cybercriminalité
- ✓ Définitions et typologies des crimes informatiques.
- ✓ Évolution des menaces numériques.
- ✓ Impact sur les individus, les organisations et la société.
- ✓ Cadre légal et réglementaire
- ✓ Lois et conventions nationales et internationales sur la cybercriminalité.

- ✓ Responsabilités et obligations des acteurs impliqués.
- ✓ Protection des données personnelles et vie privée.
- ✓ Vulnérabilités et menaces informatiques
- ✓ Principaux vecteurs d'attaque (malwares, phishing, ransomwares, etc.).
- ✓ Techniques d'intrusion et de compromission.
- ✓ Évaluation des risques et gestion des failles de sécurité.
- ✓ Sécurité des Systèmes d'Information
- ✓ Bonnes pratiques en matière de sécurité informatique.
- ✓ Gestion des identités et des accès.
- ✓ Protection des réseaux et des données sensibles.
- ✓ Investigation et réponse aux incidents
- ✓ Méthodologie d'enquête numérique.
- ✓ Collecte et préservation des preuves numériques.
- ✓ Procédures de notification et de gestion des incidents.
- ✓ Cybersécurité et protection des données personnelles
- ✓ Principes de protection des données.
- ✓ Conformité aux réglementations en vigueur (RGPD, CCPA, etc.).
- ✓ Bonnes pratiques de sécurité pour préserver la vie privée.

d- Langues

- ✓ Langues requises pour l'animation de cette formation : Arabe et français.
- ✓ Langue des supports : Français.

e- Travail attendu des participant(e)s

Pas de travail préparatoire ou de suivi n'est exigé aux participant(e)s.

5. Dispositif pédagogique

a- Méthodes et modalités pédagogiques

- ✓ La méthode pédagogique à adopter pour l'organisation de cette formation est la méthode active.
- ✓ Dans la mesure du possible, l'interactivité favorisant l'acquisition des apprentissages doit être privilégiée. Une animation dynamique à adopter, ce qui permettra d'avoir une participation active des participant(e)s.
- ✓ Tous les exemples et les cas pratiques étudiés lors de cette formation devraient avoir un lien direct avec les missions de la DGSN et la GR en matière de cybersécurité et cybercriminalité des femmes victimes de violences.
- ✓ Le formateur/formatrice est invité en début de séance de réserver un temps de recueil des attentes des participant(e)s. Les attentes des participant(e)s permettront ainsi au formateur(trice) d'adapter en temps réel sa formation. En cas d'impossibilité d'assurer une réponse à quelques attentes non prévues dans le programme de formation et ayant une relation avec la thématique de formation, le formateur est invité à partager avec les participant(e)s des ressources faciles à utiliser et qui portent des éléments de réponse aux attentes exprimés et non prises en compte par la formation.
- ✓ Le formateur/formatrice devrait veiller à ce que les méthodes et les techniques préconisées alternent entre elles et soient assez diversifiées et à ce que les développements théoriques soient bien disséminés tout au long de la formation. L'apport théorique ne doit pas dépasser 30 % du temps réservés à la formation.
- ✓ En plus de la partie théorique, le module de formation doit être orienté principalement vers des cas pratiques (cas d'études, simulations, exercices). Il doit aussi contextualiser les concepts théoriques au cas marocain et aux femmes victimes de violence au Maroc en s'ouvrant sur les bonnes pratiques développées ici ou ailleurs.

b- Techniques pédagogiques

Le formateur/formatrice devrait adapter différentes techniques pédagogiques pour atteindre les objectifs recherchés de la formation. A titre indicatif, les techniques suivantes sont à utiliser :

- ✓ Apports théoriques ;
- ✓ Rythme de la formation (alternance 20-30 minutes) ;
- ✓ Travaux individuels, par binômes, en sous-groupes ;
- ✓ Etudes de cas ; Témoignages ; Jeux de rôle ;
- ✓ Films ; Jeux pédagogiques ;
- ✓ Tests ; Quiz ;

c- Supports (livrables) à produire par le formateur

- ✓ Note méthodologique : Introduite au moment de la soumission de l'offre, elle a été revue et ajustée lors d'une réunion de cadrage incluant le programme et le planning.
- ✓ Présentation PPT
- ✓ Kit de formation pour chaque module dispensé
- ✓ Photos, documents et supports utilisés
- ✓ Rapport final de la formation :
 1. Description du déroulement ;
 2. Résumé des formations ;
 3. Résumé des échanges du groupe ;
 4. Recommandations issues des ateliers ;
 5. Résultats des tests d'évaluation des compétences ou satisfactions.
- ✓ Liste des bénéficiaires

6. Évaluation de la formation

L'évaluation à proposer par le formateur / la formatrice :

- ✓ L'évaluation pédagogique : pour évaluer les acquis des participant(e)s à l'issue de la formation. Cette évaluation a pour but de vérifier les acquis individuels au regard des objectifs professionnels. Elle consiste à évaluer les connaissances des participant(e)s via une évaluation participatif en plénière à chaud à la fin de la formation.
- ✓ L'évaluation de satisfaction : est réalisée via un questionnaire renseigné par les participants(e)s à la fin de la formation.

7. Calendrier provisoire et nombre de jours de la mission

Pour réaliser cette formation, 10 jours ouvrables seront consacrés à sa réalisation répartis comme suit :

- 2 jours pour la réunion de cadrage et la préparation du contenu de la formation destinés à la DGSN et la GR;
- 3 jours pour la mise en place de la formation au profit de la DGSN ;
- 3 jours pour la mise en place de la formation au profit de la GR ;
- 1 jour pour l'élaboration du rapport de formation DGSN ;
- 1 jour pour l'élaboration du rapport de la formation GR ;

➤ Calendrier des activités

Etape	Activité	Livrables	Deadline	Durée (J)
1 ^{ère} Phase	-Réunion de cadrage -Préparation des modules de formation	- Note méthodologique recadrée et validée - Planning et programme validée <i>(y compris le compte rendu de la réunion)</i>	Q2_2025	2 Journée de travail Terrain :1 Bureau :1
2 ^{ème} Phase	Mise en oeuvre de la formation	-Outils pédagogiques validés -Animation de la 1 ^{ère} session de formation au profit de la DGSN -Animation de la 2 ^{ème} session de formation au profit de la GR	Q2_2025	6 Journées de travail terrain
3 ^{ème} phase	-Production des livrables finaux de la prestation -Remise des documents finaux à Enabel	-Rapport d'évaluation et rapport final de la formation validés <i>(y compris échanges/réunions avec le comité de suivi pour la conduite de la phase et la validation du livrable)</i>	Deux semaines après la fin de la formation	2 Journées de travail Bureau
Total nombre de jours				10
Dont				03 Journées de travail bureau
				7 Journées de travail terrain

8. Exigences demandées :

a- Le soumissionnaire :

- ⇒ Le soumissionnaire doit opérer dans les domaines suivants :
 - Cybersécurité, cybercriminalité
 - Nouvelle technologie (numérisation et digitalisation)
- ⇒ Avoir conduit moins 1 mission similaire, dans les domaines mentionnés ci-dessus, pour des institutions publiques marocaines, ou organismes publics ou privés opérant dans le domaine de la coopération internationale durant les 3 dernières années. Par missions similaires, on entend la mise en place de formations sur les thématiques de cyberviolence, cybersécurité et cyberviolence liées aux violences faites aux femmes et aux filles ;
- ⇒ Le soumissionnaire doit justifier d'un minimum de 2 expériences de travail avec le formateur. trice qui sera proposé.e dans le cadre de cette présente mission.

b- Le formateur/trice :

Le soumissionnaire doit proposer un formateur/ou une formatrice en cybersécurité/cybercriminalité/ nouvelles technologies (numérisation et digitalisation) qui répond aux exigences suivantes :

- ⇒ Avoir un diplôme minimum Bac + 5 en cyberviolence, et/ou cybercriminalité, cybersécurité et nouvelles technologies (numérisation et digitalisation) ;
- ⇒ Parfaite maîtrise de l'arabe et du français à l'oral et à l'écrit ;

Le/la formateur.trice proposé.e dans l'offre du soumissionnaire devrait être celui/celle qui sera affecté.e à l'exécution du marché. Le soumissionnaire doit donc assurer la disponibilité du formateur.trice pour l'exécution du marché.

c- La méthodologie :

Méthodologie proposée pour la réalisation des prestations (maximum 10 pages) doit contenir :

- ⇒ Méthodologie de travail proposée pour chaque étape de la mission en fonction des besoins identifiés, ainsi que son adéquation à la réalisation des objectifs.
- ⇒ La compréhension des termes de référence, appropriation et cohérence de l'approche proposée.
- ⇒ Pertinence des outils d'animation pour mener à bien la mission, en tenant compte des exigences spécifiques du projet Basma.
- ⇒ Programme et planning d'exécution proposés pour la mise en œuvre de la mission.

Le Projet « Basma » se réserve, dans le cas échéant, le droit de demander des compléments d'informations aux prestataires présélectionnés.

Après analyse des offres soumises, une réunion de vérification du contenu avec les soumissionnaires présélectionnés pourrait avoir lieu avant l'attribution du marché.

5 Conditions d'exécution services

5.1 Généralités

Sauf si spécifié autrement dans la commande ou tout document contractuel du Pouvoir Adjudicateur s'y rapportant, les présentes conditions s'appliquent aux marchés de services passés au nom et pour compte de Enabel (Pouvoir Adjudicateur).

5.2 Sous-traitance

Le prestataire de services est autorisé à sous-traiter certaines parties de l'objet du présent marché, sous son entière responsabilité. La sous-traitance est entièrement aux risques du prestataire de services et ne le décharge en rien de la bonne exécution du contrat vis-à-vis du Pouvoir Adjudicateur qui ne reconnaît aucun lien juridique avec le(s) tiers sous-traitant(s).

5.3 Cession

Une partie ne peut céder ses droits et obligations résultant de la commande à un tiers, sans avoir obtenu au préalable l'accord écrit de l'autre partie.

5.4 Conformité de l'exécution

Les services doivent être conformes sous tous les rapports aux documents du marché. Même en l'absence de spécifications mentionnées dans les documents du marché, ils répondent en tous points aux règles de l'art.

5.5 Modalités d'exécution

La date de démarrage, les délais d'exécution convenus ainsi que les instructions relatives au lieu d'exécution doivent être rigoureusement observés.

Tout dépassement du délai d'exécution, et ce pour quelque cause que ce soit, entraîne de plein droit et par la seule échéance du terme, l'application d'une amende pour retard d'exécution de 0,07% du montant total de la commande par semaine de retard entamée. Cette amende est limitée à un maximum de 10% du montant total de la commande.

En cas de retard excessif ou de tout autre défaut d'exécution, le Pouvoir Adjudicateur se réserve la possibilité de résilier le marché et de relancer une nouvelle demande prix et de faire exécuter les prestations par un autre prestataire. Le surcoût éventuel est à charge du prestataire de services défaillant.

Tous frais quelconques auxquels le Pouvoir Adjudicateur serait exposé et imputables au prestataire de services défaillant, sont à charge de celui-ci et déduits des montants lui étant dus.

5.6 Réception des prestations

Le prestataire de services fournit exclusivement des services qui sont exempts de tout vice apparent et/ou caché et qui correspondent strictement aux TDR du présent marché et, le cas échéant, aux prescriptions des documents associés ainsi qu'aux réglementations applicables, aux règles de l'art et aux bonnes pratiques, et à la destination que le Pouvoir Adjudicateur compte en faire et que le prestataire de services connaît ou devrait à tout le moins connaître.

L'acceptation des prestations ou réception définitive n'a lieu qu'après vérification complète par le Pouvoir Adjudicateur du caractère conforme des services livrés. Cette réception fait l'objet d'un PV de réception.

La signature apposée par le Pouvoir Adjudicateur (un membre de son personnel), notamment dans des appareils électroniques de réception, lors de la livraison du rapport ou autre output exigé, vaut par conséquent simple prise de possession et ne signifie pas l'acceptation du rapport ou de l'output.

Le pouvoir adjudicateur dispose d'un délai de vérification maximum de trente jours à compter de la fin de la réalisation des services à réceptionner et en notifier le résultat au prestataire de services.

5.7 Facturation et paiement

L'adjudicataire envoie la facture (en un seul exemplaire original) à l'adresse suivante ainsi aux adresses email ci-dessous :

A l'attention de Madame Rkia EL BADRI, Contrôleur de Gestion du Projet Basma et Soumia AYADA, Project Officer Genre

rkia.elbadri@enabel.be, soumia.ayada@enabel.be

Projet Basma/Enabel

1 étages,73, Avenue Fal Ould Oumeir Agdal

10 090 Rabat-Maroc

Seuls les services exécutés de manière correcte pourront être facturés.

Le paiement du montant dû au prestataire de services doit intervenir dans le délai de paiement de trente jours à compter de l'échéance du délai de vérification ou à compter du lendemain du dernier jour du délai de vérification si ce délai est inférieur à trente jours. Et pour autant que le pouvoir adjudicateur soit, en même temps, en possession de la facture régulièrement établie ainsi que d'autres documents éventuellement exigés.

La facture doit être libellée en dirhams marocains ou en euros selon la monnaie dans laquelle le soumissionnaire a remis offre. Les soumissionnaires marocains doivent obligatoirement remettre offre et émettre leur facture en dirhams marocains.

Les paiements seront effectués en MAD ou en euros selon la monnaie selon laquelle le soumissionnaire a remis offre.

Le présent marché est exonéré de la TVA conformément à l'article 92, paragraphe I (23) du code général des impôts du Maroc et à l'article 9 du Décret de la TVA N° 2.08103

Afin que Enabel puisse obtenir les documents d'exonération de la TVA dans les plus brefs délais, deux exemplaires originaux de la facture proforma en TTC seront transmis dès la notification de la conclusion du marché.

Aucune avance ne peut être demandée par l'adjudicataire.

5.8 Assurances

Le prestataire de services est tenu de conclure toutes les assurances obligatoires et de conclure ou renouveler toutes les assurances nécessaires pour la bonne exécution du présent marché, en particulier les assurances « responsabilité civile », « accidents de travail » et « risques liés au transport », et cela pendant toute la durée de la mission.

Le prestataire de services transmettra au Pouvoir Adjudicateur, sur simple demande, une copie des polices d'assurances auxquelles le prestataire a souscrit et la preuve du paiement régulier des primes qui sont à sa charge.

5.9 Droits de propriété intellectuelle

Le prestataire cède, sans contrepartie financière supplémentaire au(x) prix proposé(s) dans son offre, de façon intégrale, définitive et exclusive à Enabel l'ensemble des droits d'auteur ou de propriété intellectuelle qu'il a créé ou va créer dans le cadre de la relation contractuelle, ainsi que le droit de les déposer, de les faire enregistrer et de les faire. Cette cession aura lieu au moment de la réception des œuvres protégées par le droit d'auteur.

Le prestataire de services doit défendre le Pouvoir Adjudicateur contre tout recours de tiers pour violation des droits de propriété intellectuelle afférents aux biens ou services fournis.

Le prestataire de services doit, sans limitation de montant, prendre à son compte tous les paiements de dommages et intérêts, frais et dépenses qui en découlent et qui seraient mis à charge du Pouvoir Adjudicateur au terme d'une décision judiciaire rendue sur un tel recours, pour autant que le prestataire de services ait un droit de regard sur les moyens de défense ainsi que sur les négociations entreprises en vue d'un règlement amiable.

5.10 Obligation de confidentialité

Le prestataire de services et ses collaborateurs sont liés par un devoir de réserve concernant les informations dont ils ont connaissance lors de l'exécution de ce marché. Ces informations ne peuvent en aucun cas être communiquées à des tiers sans l'autorisation écrite du pouvoir adjudicateur. L'adjudicataire peut toutefois faire mention de ce marché en tant que référence, à condition qu'il en indique l'état avec véracité (ex. 'en exécution'), et pour autant que le pouvoir adjudicateur n'ait pas retiré cette autorisation pour cause de mauvaise exécution du marché.

Toute information de nature commerciale, organisationnelle et/ou technique (toutes les données, y compris, et ce sans limitation, les mots de passe, documents, schémas, plans, prototypes, chiffres) dont le prestataire de services prend connaissance dans le cadre du présent marché reste la propriété du Pouvoir Adjudicateur.

Dans le cadre du présent marché, le Règlement général sur la protection des données « GDPR » est d'application.

Le prestataire de service s'engage à respecter le Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la loi du 30 juillet 2018 relative à la protection des données personnelles (RGPD). Si des données personnelles sont traitées dans le cadre du contrat, le fournisseur signera un contrat de traitement des données à caractère personnel, conformément aux articles 28 à 36 du RGPD. Ce contrat type pourra être fourni à la demande avant la remise des offres. Selon la nature des services fournis, le fournisseur

procédera, en collaboration avec l'autorité contractante, à une analyse d'impact sur la protection des données, si nécessaire.

5.11 Clauses déontologiques

Tout manquement à se conformer à une ou plusieurs des clauses déontologiques ci-après peut aboutir à la résiliation du présent contrat et à l'exclusion du prestataire de services de la participation à d'autres marchés publics pour Enabel.

Pendant la durée du marché, le prestataire de services et son personnel respectent les droits de l'homme et s'engagent à ne pas heurter les usages politiques, culturels et religieux du pays dans lequel les prestations ont lieu.

Conformément à la politique concernant l'exploitation et les abus sexuels de Enabel ([pr-sexual exploitation and abuse policy final fr.pdf \(enabel.be\)](#)), le prestataire de services et son personnel ont le devoir de faire montre d'un comportement irréprochable à l'égard des bénéficiaires des projets mis en œuvre par Enabel et de la population en général. Il leur convient de s'abstenir de tout acte qui pourrait être considéré comme une forme d'exploitation ou d'abus sexuels et de s'approprier les principes de base et les directives repris dans cette politique. En application de sa politique concernant l'exploitation et les abus sexuels, Enabel applique donc une tolérance zéro en ce qui concerne l'ensemble des conduites visées dans sa politique concernant l'exploitation et les abus sexuels étayant une incidence sur la crédibilité professionnelle des contractants.

Toute tentative d'un prestataire de services visant à se procurer des informations confidentielles, à procéder à des ententes illicites avec des concurrents ou à influencer le pouvoir adjudicateur de quelques manières que ce soit entraîne le rejet de son offre.

De plus, afin d'éviter toute impression de risque de partialité ou de connivence dans le suivi et le contrôle de l'exécution du marché, il est strictement interdit au prestataire de service d'offrir, directement ou indirectement, des cadeaux, des repas ou un quelconque autre avantage matériel ou immatériel, quelle que soit sa valeur, aux préposés du pouvoir adjudicateur concernés directement ou indirectement par le suivi et/ou le contrôle de l'exécution du marché, quel que soit leur rang hiérarchique.

Conformément à la Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels et la Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption, les plaintes liées à des questions d'intégrité (fraude, corruption, exploitation ou abus sexuel ...) doivent être adressées au bureau d'intégrité via l'adresse <https://www.enabelintegrity.be>.

5.12 Gestion des plaintes et tribunaux compétents

Le droit belge est seul applicable au présent marché.

Les parties s'engagent à remplir de bonne foi leurs engagements en vue d'assurer la bonne fin du marché.

En cas de litige ou de divergence d'opinion entre le pouvoir adjudicateur et le prestataire de services, les parties se concerteront pour trouver une solution. Si nécessaire, le prestataire de services peut demander une médiation à l'adresse email complaints@enabel.be cfr. <https://www.enabel.be/fr/content/gestion-des-plaintes>.

Toute contestation relative aux commandes et aux présentes conditions contractuelles relève de la compétence exclusive des Tribunaux de Bruxelles.

6 Formulaires d'offres à signer par le soumissionnaire

6.1 Fiche d'identification

6.1.1 Personne physique

Pour remplir la fiche, veuillez cliquer ici :

<https://documentcloud.adobe.com/link/track?uri=urn:aaid:scds:US:412289af-39d0-4646-b070-5cfed3760aed>

I. DONNÉES PERSONNELLES		
NOM(S) DE FAMILLE ¹		
PRÉNOM(S)		
DATE DE NAISSANCE		
JJ MM AAAA		
LIEU DE NAISSANCE (VILLE, VILLAGE)	PAYS DE NAISSANCE	
TYPE DE DOCUMENT D'IDENTITÉ		
CARTE D'IDENTITÉ PASSEPORT PERMIS DE CONDUIRE ² AUTRE ³		
PAYS ÉMETTEUR		
NUMÉRO DE DOCUMENT D'IDENTITÉ		
NUMÉRO D'IDENTIFICATION PERSONNEL ⁴		
ADRESSE PRIVÉE PERMANENTE		
CODE POSTAL	BOITE POSTALE	VILLE
RÉGION ⁵	PAYS	
TÉLÉPHONE PRIVÉ		
COURRIEL PRIVÉ		
II. DONNÉES COMMERCIALES		
Si OUI, veuillez fournir vos données commerciales et joindre des copies des justificatifs officiels.		
Vous dirigez votre propre entreprise sans personnalité juridique distincte (vous êtes entrepreneur individuel, indépendant, etc.) et en tant que tel, vous fournissez des services à la Commission ou à d'autres institutions, agences et organes de l'UE?	NOM DE L'ENTREPRISE (le cas échéant)	
OUI NON	NUMÉRO DE TVA	
	NUMÉRO D'ENREGISTREMENT	
	LIEU DE L'ENREGISTREMENT	
	VILLE	
	PAYS	

¹ Comme indiqué sur le document officiel.

² Accepté uniquement pour la Grande-Bretagne, l'Irlande, le Danemark, la Suède, la Finlande, la Norvège, l'Islande, le Canada, les États-Unis et l'Australie.

³ A défaut des autres documents d'identités: titre de séjour ou passeport diplomatique.

⁴ Voir le tableau des dénominations correspondantes par pays.

⁵ Indiquer la région, l'état ou la province uniquement pour les pays non membres de l'UE, à l'exclusion des pays de l'AELE et des pays candidats.

DATE	SIGNATURE
-------------	------------------

6.1.2 Entité de droit privé/public ayant une forme juridique

Pour remplir la fiche, veuillez cliquer ici :

<https://documentcloud.adobe.com/link/track?uri=urn:aaid:scds:US:3b918624-1fb2-4708-9199-e591dcdf19b>

NOM OFFICIEL⁶				
NOM COMMERCIAL (si différent)				
ABRÉVIATION				
FORME JURIDIQUE				
TYPE	A BUT LUCRATIF			
D'ORGANISATION	SANS BUT LUCRATIF	ONG⁷	OUI	NON
NUMÉRO DE REGISTRE PRINCIPAL⁸				
NUMÉRO DE REGISTRE SECONDAIRE (le cas échéant)				
LIEU DE L'ENREGISTREMENT PRINCIPAL	VILLE	PAYS		
DATE DE L'ENREGISTREMENT PRINCIPAL	JJ	MM	AAAA	
NUMÉRO DE TVA				
ADRESSE DU SIEGE SOCIAL				
CODE POSTAL	BOITE POSTALE		VILLE	
PAYS	TÉLÉPHONE			
COURRIEL				
DATE	CACHET			
SIGNATURE DU REPRÉSENTANT AUTORISÉ				

⁶ Dénomination nationale et sa traduction en EN ou FR, le cas échéant.

⁷ ONG = Organisation non gouvernementale, à remplir pour les organisations sans but lucratif.

⁸ Le numéro d'enregistrement au registre national des entreprises. Voir le tableau des dénominations correspondantes par pays.

6.1.3 Entité de droit public⁹

Pour remplir la fiche, veuillez cliquer ici :

<https://documentcloud.adobe.com/link/track?uri=urn:aaid:scds:US:c52ab6a5-6134-4fed-9596-107f7daf6f1b>

NOM OFFICIEL ¹⁰			
ABRÉVIATION			
NUMÉRO DE REGISTRE PRINCIPAL ¹¹			
NUMÉRO DE REGISTRE SECONDAIRE			
(le cas échéant)			
LIEU DE L'ENREGISTREMENT PRINCIPAL	VILLE	PAYS	
DATE DE L'ENREGISTREMENT PRINCIPAL	JJ	MM	AAAA
NUMÉRO DE TVA			
ADRESSE OFFICIELLE			
CODE POSTAL	BOITE POSTALE	VILLE	
PAYS	TÉLÉPHONE		
COURRIEL			
DATE	CACHET		
SIGNATURE DU REPRÉSENTANT AUTORISÉ			

⁹ Entité de droit public DOTÉE DE LA PERSONNALITÉ JURIDIQUE: entité de droit public capable de se représenter elle-même et d'agir en son nom propre, c'est-à-dire capable d'ester en justice, d'acquiescer et de se défaire des biens, et de conclure des contrats. Ce statut juridique est confirmé par l'acte juridique officiel établissant l'entité (loi, décret, etc.).

¹⁰ Dénomination nationale et sa traduction en EN ou FR, le cas échéant.

¹¹ Numéro d'enregistrement de l'entité au registre national.

6.2 Formulaire d'offre – prix

En déposant cette offre, le soumissionnaire s'engage à exécuter, conformément aux TDR et conditions d'exécution du présent marché **MOR1605411-10136** et déclare explicitement accepter toutes les conditions énumérées dans la demande de prix et renoncer aux éventuelles dispositions dérogatoires comme ses propres conditions.

N° phase	Désignation	Quantité	P.U en dhs HT
1	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Réunion du cadrage ✓ Préparation des modules de formation et test prè et post formation (conformément aux détails repris dans les termes de référence)	Forfait	
2	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mise en oeuvre de la formation (conformément aux détails repris dans les termes de référence) 		
3	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Production des livrables finaux de la prestation ✓ Remise des documents finaux à Enabel (conformément aux détails repris dans les termes de référence)		
Montant total HT			
Taux et montant de la TVA			
Montant Total TTC			

Le présent marché est exonéré de la TVA conformément à l'article 92, paragraphe I (23) du code général des impôts du Maroc et à l'article 9 du Décret de la TVA N° 2.08103.

Certifié pour vrai et conforme,

Fait à le

Signature

.....

6.3 Déclaration sur l'honneur – motifs d'exclusion

Par la présente, je/nous, agissant en ma/notre qualité de représentant(s) légal/ légaux du soumissionnaire précité, déclare/rons que le soumissionnaire ne se trouve pas dans un des cas d'exclusion suivants :

1. Le soumissionnaire ni un de ses dirigeants a fait l'objet d'une condamnation prononcée par une **décision judiciaire ayant force de chose jugée** pour l'une des infractions suivantes :
 - 1° participation à une **organisation criminelle**;
 - 2° **corruption**;
 - 3° **fraude**;
 - 4° infractions **terroristes**, infractions liées aux activités terroristes ou incitation à commettre une telle infraction, complicité ou tentative d'une telle infraction;
 - 5° **blanchiment** de capitaux ou **financement du terrorisme**;
 - 6° **travail des enfants** et autres formes de traite des êtres humains ;
 - 7° occupation de ressortissants de pays tiers en **séjour illégal** ;
 - 8° création d'une société offshore .

L'exclusion sur base de ce critère vaut pour une durée de 5 ans à compter de la date du jugement (ou la fin de l'infraction pour 7°).

2. Le soumissionnaire ne satisfait pas à ses obligations relatives au **paiement d'impôts et taxes ou de cotisations de sécurité sociale**, c'est-à-dire qu'il a un retard de paiement pour un montant de plus de 3.000 €, sauf lorsque le soumissionnaire peut démontrer qu'il possède à l'égard d'un pouvoir adjudicateur une ou des créances certaines, exigibles et libres de tout engagement à l'égard de tiers. Ces créances s'élèvent au moins à un montant égal à celui pour lequel il est en retard de paiement de dettes fiscales ou sociales.

3. Le soumissionnaire est en **état de faillite, de liquidation, de cessation d'activités, de réorganisation judiciaire**, ou a fait l'aveu de sa faillite, ou fait l'objet d'une procédure de liquidation ou de réorganisation judiciaire, ou est dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans d'autres réglementations nationales.

4. Le soumissionnaire ou un de ses dirigeants a commis une **faute professionnelle grave qui remet en cause son intégrité**.

Sont entre autres considérées comme faute professionnelle grave :

- a. une infraction à la Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels – juin 2019- [prs-sexual exploitation and abuse policy final fr.pdf \(enabel.be\)](#) ;
 - b. une infraction à la Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption – juin 2019 [fraud_policy_fr_final.pdf \(enabel.be\)](#);
 - c. une infraction relative à une disposition d'ordre réglementaire de la législation applicable dans le pays d'exécution des prestations relative au harcèlement sexuel au travail ;
 - d. le soumissionnaire s'est rendu gravement coupable de fausse déclaration ou faux documents en fournissant les renseignements exigés pour la vérification de l'absence de motifs d'exclusion ou la satisfaction des critères de sélection, ou a caché des informations ;
 - e. lorsque Enabel dispose d'éléments suffisamment plausibles pour conclure que le soumissionnaire a commis des actes, conclu des conventions ou procédé à des ententes en vue de fausser la concurrence.

La présence du soumissionnaire sur une des listes d'exclusion Enabel en raison d'un tel acte/convention/entente est considérée comme élément suffisamment plausible.
5. lorsqu'il ne peut être remédié à un conflit d'intérêts par d'autres mesures moins intrusives;
 6. des **défaillances importantes ou persistantes** du soumissionnaire ont été constatées lors de l'exécution d'une **obligation essentielle** qui lui incombait dans le

cadre d'un contrat antérieur passé avec Enabel ou avec un autre pouvoir public, lorsque ces défaillances ont donné lieu à des mesures d'office, des dommages et intérêts ou à une autre sanction comparable. Sont considérées comme 'défaillances importantes' le respect des obligations applicables dans les domaines du droit environnemental, social et du travail établi par le droit de l'Union européenne, le droit national, les conventions collectives ou par les dispositions internationales en matière de droit environnemental, social et du travail. La présence du soumissionnaire sur la liste d'exclusion Enabel en raison d'une telle défaillance sert d'un tel constat.

7. Le soumissionnaire ni un de des dirigeants se trouvent sur les listes de personnes, de groupes ou d'entités soumises par les Nations-Unies, l'Union européenne et la Belgique à des sanctions financières :

Pour les Nations Unies, les listes peuvent être consultées à l'adresse suivante : <https://finances.belgium.be/fr/tresorerie/sanctions-financieres/sanctions-internationales-nations-unies>

Pour l'Union européenne, les listes peuvent être consultées à l'adresse suivante : <https://finances.belgium.be/fr/tresorerie/sanctions-financieres/sanctions-europ%C3%A9ennes-ue>

<https://eeas.europa.eu/headquarters/headquarters-homepage/8442/consolidated-list-sanctions>

https://eeas.europa.eu/sites/eeas/files/restrictive_measures-2017-01-17-clean.pdf

Pour la Belgique :

https://finances.belgium.be/fr/sur_le_spf/structure_et_services/administrations_generales/tr%C3%A9sorerie/contr%C3%B4le-des-instruments-1-2

8. <...>Si Enabel exécute un projet pour un autre bailleur de fonds ou donneur, d'autres motifs d'exclusion supplémentaires sont encore possibles.

- J'ai / nous avons pris connaissance des articles relatifs à la déontologie du présent marché public (voir 1.7.), ainsi que de la Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels ainsi que de la Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption et je / nous déclare/rons souscrire et respecter entièrement ces articles.

Date

Localisation

Signature

6.4 Déclaration intégrité soumissionnaires

Par la présente, je / nous, agissant en ma/notre qualité de représentant(s) légal/légaux du soumissionnaire précité, déclare/rons ce qui suit :

- Ni les membres de l'administration, ni les employés, ni toute personne ou personne morale avec laquelle le soumissionnaire a conclu un accord en vue de l'exécution du marché, ne peuvent obtenir ou accepter d'un tiers, pour eux-mêmes ou pour toute autre personne ou personne morale, un avantage appréciable en argent (par exemple, des dons, gratifications ou avantages quelconques), directement ou indirectement lié aux activités de la personne concernée pour le compte de Enabel.
- Les administrateurs, collaborateurs ou leurs partenaires n'ont pas d'intérêts financiers ou autres dans les entreprises, organisations, etc. ayant un lien direct ou indirect avec Enabel (ce qui pourrait, par exemple, entraîner un conflit d'intérêts).
- J'ai / nous avons pris connaissance des articles relatifs à la déontologie du présent marché public (voir 1.7.), ainsi que de la Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels ainsi que de la Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption et je / nous déclare/rons souscrire et respecter entièrement ces articles.

Si le marché précité devait être attribué au soumissionnaire, je/nous déclare/rons, par ailleurs, marquer mon/notre accord avec les dispositions suivantes :

- Afin d'éviter toute impression de risque de partialité ou de connivence dans le suivi et le contrôle de l'exécution du marché, il est strictement interdit au contractant du marché (c'est-à-dire les membres de l'administration et les travailleurs) d'offrir, directement ou indirectement, des cadeaux, des repas ou un quelconque autre avantage matériel ou immatériel, quelle que soit sa valeur, aux membres du personnel de Enabel, qui sont directement ou indirectement concernés par le suivi et/ou le contrôle de l'exécution du marché, quel que soit leur rang hiérarchique.
- Tout contrat (marché public) sera résilié, dès lors qu'il s'avérerait que l'attribution du contrat ou son exécution aurait donné lieu à l'obtention ou l'offre des avantages appréciables en argent précités.
- Tout manquement à se conformer à une ou plusieurs des clauses déontologiques aboutira à l'exclusion du contractant du présent marché et d'autres marchés publics pour Enabel.

Le soumissionnaire prend enfin connaissance du fait que Enabel se réserve le droit de porter plainte devant les instances judiciaires compétentes lors de toute constatation de faits allant à l'encontre de la présente déclaration et que tous les frais administratifs et autres qui en découlent sont à charge du soumissionnaire.

Date

Localisation

Signature

6.5 Fiche signalétique financière

INTITULE (1)			
ADRESSE			
COMMUNE/VILLE		CODE POSTAL	
PAYS			
CONTACT			
TELEPHONE		TELEFAX	
E - MAIL			

BANQUE			
(2) - -			
NOM DE LA BANQUE			
ADRESSE (DE L'AGENCE)			
COMMUNE/VILLE		CODE POSTAL	
PAYS			
NUMERO DE COMPTE			
IBAN (3)			
NOM SIGNATAIRES	NOM PRENOM	FONCTION	

REMARQUES:

CACHET de la BANQUE + SIGNATURE du REPRESENTANT DE LA BANQUE (les deux obligatoires)

DATE + SIGNATURE DU TITULAIRE DU COMPTE (Obligatoire)

(1) Le nom ou le titre sous lequel le compte a été ouvert et non le nom du mandataire.

(2) Il est préférable de joindre une copie d'un extrait de compte bancaire récent. Veuillez noter que le relevé bancaire doit fournir toutes les informations indiquées ci-dessus sous « INTITULÉ DU COMPTE BANCAIRE » et « BANQUE ». Dans ce cas, le cachet de la banque et la signature de son représentant ne sont pas requis. La signature du titulaire du compte est obligatoire dans tous les cas

(3) Si le code IBAN (international bank account number) est d'application dans le pays où votre banque se situe.